RAPPORT D'ACTIVITES DECHETS 2023

-la redevance spéciale (RS)

Caux-Austreberthe collecte les déchets des ménages mais également les déchets assimilés des commerçants, artisans et bâtiments publics. Ces professionnels collectés par le service public ne sont soumis à aucune redevance ni taxe sur le territoire en dépit d'une présentation parfois importante de volume de déchets. Afin de percevoir les recettes dues, la collectivité a l'obligation de mettre en place une redevance spéciale pour ces catégories étant donné que nous sommes au budget général.

Le cabinet d'études AJBD a déterminé 3 phases pour l'élaboration de la RS :

-phase 1 : analyse du service (analyse des coûts, préparation des fichiers usagers, présentation de la RS) ; à ce jour. Le COPIL de restitution de cette phase 1 a eu lieu le 7 février 2023. Un travail exhaustif a été mené tout le mois de janvier pour inscrire et analyser les données des potentiels redevables.

-phase 2 : scénarios de RS (simulation de scénarios de RS, impact des scénarios) ; 3 scénarios ont été suggérés aux élus pour prise de décision avec des assujettissements proposés à partir de 1l, 240 l ou 660 litres. Selon le choix du scénario de RS et des seuils retenus, le nombre de redevables peut être plus ou moins important.

-phase 3 : mise en œuvre de la RS en 3 temps : enquête-audit-conventionnement avec les redevables potentiels, ajustement de la dotation-test du dispositif et mise en œuvre opérationnelle au 1er juillet 2024 avec 3 délibérations adoptées avant le 30 juin 2024 (délibérations relatives à la RS adoptée le 18 décembre 2023, au règlement de facturation et aux tarifs). Lors de la phase de mise en œuvre, une alternance a été missionnée pour organiser les rencontres avec les assujettis, apporter d'éventuels conseils de gestion des déchets lors de la rencontre, établir la convention et parfois ajuster la dotation. En rythme de croisière, le besoin humain pour le suivi de la RS est estimé à 0.5 ETP.

-tout au long de l'année 2022 et finalisation en avril 2023 : déploiement de la conteneurisation pour les déchets ménagers recyclables hors verre en remplacement des sacs jaunes avec modification de la fréquence de collecte une fois toutes les deux semaines pour les OMR et DMR. En outre, dotation d'un composteur individuel 400, 600 ou 900 litres pour accompagner le dispositif et réduire les déchets à la source.

- Limésy : 17 et 18 mars 2023
- Villers-Ecalles : 21,22,28,29 avril 2023

Remises d'équipements avec logistique et réunions de concertation menées avec la population en amont. 2 930 foyers des sept communes rurales sont ainsi entrés dans le nouveau dispositif. Le bilan s'avère très positif avec moins de kilomètres parcourus, 18 kilos d'ordures ménagères en moins par habitant entre 2021 et 2022.











Dans la continuité, 400 foyers supplémentaires ont rejoint l'expérimentation des communes rurales avec une remise des équipements le 6 octobre quartier vert village à Barentin (181 foyers) et le 13 octobre à Pavilly quartier l'Atréaumont (219 foyers). Deux réunions de concertation se sont déroulées afin de présenter le dispositif.

Les 4 600 foyers individuels restants seront dotés de composteurs individuels, d'un bac à couvercle jaune adapté à la composition familiale avec une collecte bimensuelle à raison de dix manifestations échelonnées sur 2024/2025.

Flux	OMR	Multimatériaux	Verre	Déchets verts PAP	Déchèterie (hors gravats	total
kg/hab 2018	256	51	28	66	215	**616**
kg/hab 2019	241	55	27	59	198	**580**
kg/hab 2020	242	57	29	90	186	**604**
kg/hab 2021	242	57	29	101	159	**588**
kg/hab 2022	224	54	27	83	143	**532**

-démarrage en 2022 et finalisation fin juin 2023 : Plan Boost : créé par l'organisme Citeo, une entreprise privée qui dispose d'un agrément d'état pour réduire l'impact environnemental des emballages et papiers en proposant des solutions de réemploi, de tri et de recyclage. Ainsi, le plan Boost a été conçu issu de CITEO et du SMEDAR pour optimiser le tri des déchets ménagers recyclables. 9 mois pour décliner des actions validées et concrètes au sein de l'établissement.

Les actions mises en œuvre au sein de Caux-Austreberthe :

-flocage des bennes de déchets avec un message sur le geste de tri



-apposition de stickers relatifs aux consignes de tri sur les couvercles des conteneurs, habitats individuels et collectifs, plus de 8 000 adhésifs.
Une prestation réalisée par les Poste pour les foyers individuels de Barentin et Pavilly, par les agents du pôle propreté et assistants de proximité et de tri du SMEDAR pour les 7 communes rurales lors des primo-dotations de bacs de recyclables de février 2022 à avril 2023.







-impression de 2 000 cravates de tri à insérer sur la poignée du conteneur en cas de constat de tri non conforme. Des boîtes ont été installées sur les bennes à proximité des ripeurs ; chaque boîte contient des cravates et un marquer indélébile pour pouvoir renseigner l'usager sur l'erreur en question. Soit en cochant une case ou en écrivant librement.
Ces cravates sont à utiliser uniquement pour les conteneurs de foyers individuels afin que la personne puisse ôter le ou les erreurs constatées.
Lors de chaque tournée de recyclables en porte-à-porte, chaque ripeur doit informer sa responsable de pôle du nombre de cravates utilisées.
A préciser qu'il convient toujours d'utiliser le scotch « tri non conforme » pour les habitats collectifs où les gardiens ne peuvent pas trier ; dans ce cas, le conteneur sera collecté par la tournée d'ordures ménagères. Les agents ont été formés à l'utilisation de la cravate « erreur de tri » en réunion de service le 28 septembre 2023.



SYNTHÈSE DES COÛTS

Communauté de Communes Caux Austreberthe

Stickage des bacs

Montant total : 19 672,99 €

Dépenses éligibles : 14 660,06 € (car 7 831 bacs stickés)
Prise en charge de 60% CITEO : 8 796,04 €
Prise en charge Smédar 2/5ème du reste à charge : 4 350,78 €
Reste à charge 3CA : 6 526,17 €

Cravates du tri

Montant total : 723,10 €

Dépenses éligibles : 0 € (les cravates n'ont pas encore été utilisées)
Prise en charge de 60% CITEO : 0 €
Reste à charge 3CA : 723,10 €

Affiches BOM

Montant total : 1 527 €

Dépenses éligibles : 1 527 €
Prise en charge de 60% CITEO : 916,20 €
Reste à charge 3CA : 610,80 €

Reversement Smédar : 14 063,02 €

SMÉDAR
Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Agglomération de Rouen

➔**13 808€ inscrits au BP 2023 donc recettes couvertes.**

-Sessions de broyage au sein des communes rurales entre mars et novembre 2023 au sein des six communes rurales :
Deux sessions annuelles par commune à l'hiver/ printemps et à l'automne les samedis matins de 9h à 12h :

-Blacqueville : 4 mars et 7 octobre 2023
-Bouville : 11 mars et 14 octobre 2023
-Emanville : 25 mars et 21 octobre 2023
-Goupillières : 1er avril et 28 octobre 2023
-Limésy : 8 avril et 4 novembre 2023
-Sainte-Austreberthe : 15 avril et 18 novembre 2023

L'idée consistait à permettre aux usagers d'éviter des déplacements pour apporter leurs branchages en déchèterie de Villers-Ecalles et de repartir avec du broyat gratuitement.

Le bilan fut assez contrasté avec en moyenne entre 2 et 10 apports de branchages par commune. L'an prochain, un ajustement de la méthodologie sera apportée avec une prise de rendez-vous préalable des usagers de manière à ce que le broyeur aille directement au domicile et ainsi optimiser le temps agent mobilisé.

-samedi 18 mars 2023 : accompagnement de la mairie de Bouville pour la gestion de l'organisation de la journée de ramassage des déchets.

-opération mulching lancée le 26 juin 2023 ; reconduction d'opération avec une enveloppe de 9k€ pour octroyer des aides à l'achat de robot tondeur, tondeuse mulching ou kit mulching à adapter sur une tondeuse classique plafonnées à 300€.
Pour rappel, 200 subventions avaient déjà été allouées dans ce cadre lors des opérations 2021 et 2022 pour un montant de 44 736.98€.
En 2023, 38 subventions octroyées pour un montant de 8 991.47€.

-réfection de la signalétique en déchèterie de Villers-Ecalles les 6 et 7 septembre 2023 : mise en conformité avec les modèles de l'ADEME, pose de poteaux galva au pied de chaque caisson apportant une meilleure visibilité pour les usagers.


4
GRAVATS
Cailloux
Parpaings
Béton
Carrelages
Placoplâtre
Amiante
Ardoises
Ciment
Laine de verre
Plastiques
Zone de dépôt


10
DECHETS VERTS
Feuillage
Fleurs
TB175W


13
RECYCLERIE
Meubles
Jouets
Livres
Chaussures
Textile
Bagages
Vélos
Zone de dépôt

-opération Caux'Cottes 2023 4ème édition : lancement le 11 septembre 2023

50 familles ont bénéficié de 2 poules par foyer avec un poulailler et un guide zéro déchet pour réduire les déchets alimentaires.
La manifestation a eu lieu le vendredi 10 novembre 2023.



-du 18 au 26 novembre 2023 : semaine européenne de réduction des déchets

Une réunion avec les élus volontaires des deux commissions déchets et transition écologique avait eu lieu le 2 novembre 2023 pour présenter les actions et retravailler les nommages de chacune d'entre elles.

Les 11 actions :

N° de l'action	Nom action	Elu.e.s référent.e.s	Heure	Adresse
1	Que deviennent mes déchets ?	Alain AMIOT/ Agnes LARGILLET	9h – 11h45	1 - Ecole Jean Maillard, 15 rue Aristide Briand, 76570 **Pavilly**
		Huguette LAPORTERIE / Dominique CHAÏB	9h – 11h45	2 - Ecole Corneille de Sévigné, 72 Sq. Auguste Badin, 76360 **Barentin**
3	Je fabrique mes produits	Bénédicte GRENET / Ahmed MERBAH	16h30 – 18h30	3 - ITEP L'éclaircie 163 rue du Château 76360 **Barentin**
4 - 7 - 8	Récup'éveil	Dominique CHAÏB	9h45 – 11h	4 - EHPAD La Madeleine, Rue Paul Painlevé, 76570 **Pavilly**
			9h45 – 11h	7 - Foyer Rural, 80 Grande Rue, 76570 **Limésy**
		Mme LEMAIRE-DELACROIX	9h45 – 11h	8 - Centre de loisir L'R des champs, Route de Neufbosc, 76190 **Blacqueville**
5	A la découverte du camion benne	Alain AMIOT / Dominique CHAÏB	13h30 – 15h15	Ecole Corneille de Sévigné, 72 Sq. Auguste Badin, 76360 **Barentin**
6	Comment réussir son compost ?	Sylvain BULARD	18h30 – 19h30	Maison citoyenne, Salle Gérard Thifagne, Rue de l'ingénieur Locke 76360 **Barentin**
9	Atelier couture à La Madeleine	Marie-Claude PAILLETTE	14h30 – 17h	EHPAD La Madeleine, Rue Paul Painlevé, 76570 **Pavilly**
10	Famille Zéro Déchet : 6 objectifs à réaliser	Huguette LAPORTERIE / Dominique CHAÏB	18h30 – 19h30	Communauté de communes, 103 all des Vergers 76360 **Barentin**
11	Dons solidaires à la déchetterie	Agnes LARGILLET	8 jours	Déchetterie, Rte de Duclair, 76360 **Villers-Ecalles**

Action 1 : reportée par le SMEDAR qui devait mener l'animation

Action 2 :


SMÉDAR
JEU DES PAYSAGES
IDENTIFIE ET ENTOURE
LES 11 PROBLÈMES
SITUÉS DANS LA COMMUNE.
LES PROBLÈMES SONT LIÉS
À LA POLLUTION,
À DES DÉGRADATIONS
OU À DES INCIVILITÉS


SMÉDAR
LOTO MATIÈRES
RESSOURCES NATURELLES
MATIÈRES
OBJET
SECONDE VIE
DU SABLE
DU BOIS
DU PÉTROLE
UNE BOUTEILLE
UNE BOUTEILLE
UNE CANETTE
UNE BRIQUE ALIMENTAIRE
UN JOURNAL
DU VERRE
DE LA PÂTE À PAPIER
UN LINGOT EN ALUMINIUM
DES BILLES EN PLASTIQUE

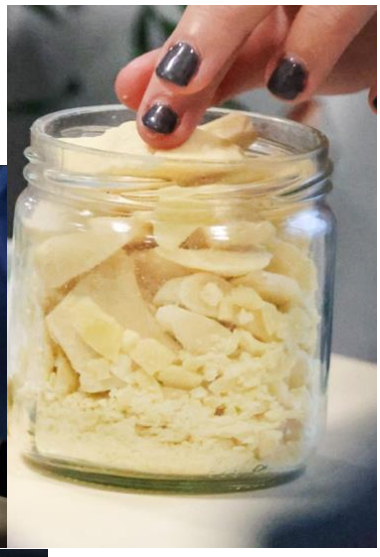

SMÉDAR
JEU DES PAYSAGES



<u>Action 3</u> :











DEODORANT

Ingrédients

- 2 c.à.s d'huile de noix de coco liquide
- 1 c.à.s de bicarbonate de soude alimentaire
- 1 c.à.s de fécule (maïs ou patate) ou d'arrow-root
- ½ c.à.c de cire (d'abeille ou végétale)
- 4 gouttes d'huile essentielle bio chémotypées (lavande officinale ou palmarosa si menthe poivrée 2 gouttes seulement)

Outils

- 1 pot en verre hermétique de 50 ml environ dont vous pouvez toucher le fond avec le doigt
- 1 petit bol
- 1 fourchette
- 1 cuillère à soupe
- 1 petite cuillère
- 1 torchon

Préparation

- Attention à l'hygiène : pots, ustensiles, plan de travail et mains bien lavés
- Faire fondre l'huile de noix de coco et la cire dans le pot au bain marie
- Mélangez dans le bol le bicarbonate de soude et la fécule
- Incorporez ensuite, petit à petit, le bicarbonate de soude et la fécule, dans le pot tout en fouettant avec une fourchette pour qu'aucun grumeau ne se forme
- Ajoutez ensuite les huiles essentielles
- Mélangez une fois le tout et laissez le déodorant se raffermir avant de vous en servir.

Précaution

Les huiles essentielles sont des produits actifs.

Prenez le temps d'interroger l'herboriste ou la/e pharmacien-ne sur leurs propriétés et contre-indications, en particulier si les produits vont être utilisés par des femmes enceinte ou de petits enfants.

Alternatives

- Mouler votre déodorant dans un moule de gâteau individuel en silicone ou dans un stick
- Une goutte d'huile essentielle de palmarosa sous chaque aisselle
- Un peu de bicarbonate alimentaire sous chaque aisselle
- 50 ml d'hydrolat de sauge et une c à c de bicarbonate alimentaire dans un spray

Utilisation

Prélevez une petite quantité à appliquer sur les aisselles. **ATTENTION À L'HYGIÈNE** : mains propres, refermer le pot

Conseils

L'huile de coco est liquide à 26°C, pour la rendre liquide, placer le pot au soleil ou sur le radiateur ou bien dans l'eau chaude.

Pensez à choisir un bicarbonate de soude alimentaire.

La cire permet d'éviter la liquéfaction du produit lors de fortes chaleurs. Après liquéfaction, risque de ne plus être utilisable. En cas de canicule prolongée, mettre au frigo avec une cuillère à café.

Action 4 :





Action 5 :





Action 6 :




Semaine Européenne
de la Réduction des Déchets
ATELIER
LES CLÉS POUR RÉALISER SON COMPOST
Mercredi 22 novembre
18h30
Maison citoyenne
4 rue de l'ingénieur Locke.
Animé par Sylvain Bulard
Vice-président de la Communauté de communes Caux-Austreberthe


BARENTIN
Cité des Arts
www.ville-barentin.fr
Barentin Cité des Arts
CAUX AUSTREBERTHE





Action 7 :







Action 8 :







Action 9 :











Action 10 :

Famille Zéro Déchet

Liste des actions à réaliser :

1. Faire soi-même un gâteau ou des biscuits
2. Réaliser une recette anti-gaspi (pesto de fânes de radis, chapelure de pain rassis etc...)
3. Boire de l'eau sans utiliser de bouteilles en plastique
4. Utiliser des textiles sanitaires réutilisables (cotons, essuie-tout, éponges, protections hygiéniques...)
5. Acheter en vrac
6. Manger un repas cuisiné au travail
7. Acheter un produit d'occasion / de seconde main
8. Utiliser un produit ménager ou cosmétique fait maison (lessive, gel WC, déodorant, dentifrice, baume à lèvre...)
9. Donner ou vendre des vêtements inutilisés
10. Utiliser des sachets réutilisables ou tupperware pour aller chercher son pain, ses viennoiseries, son fromage, ses fruits et légumes etc...
11. Mettre un stop pub sur sa boîte aux lettres
12. Utiliser des sachets/filtres réutilisables pour le thé/café
13. Déposer des livres que vous ne lisez plus dans une boîte à livres
14. Donner ou vendre des jouets inutilisés
15. Réparer quelque chose
16. Utiliser des charlottes alimentaires réutilisables
17. Composter ses déchets

SERD 2023



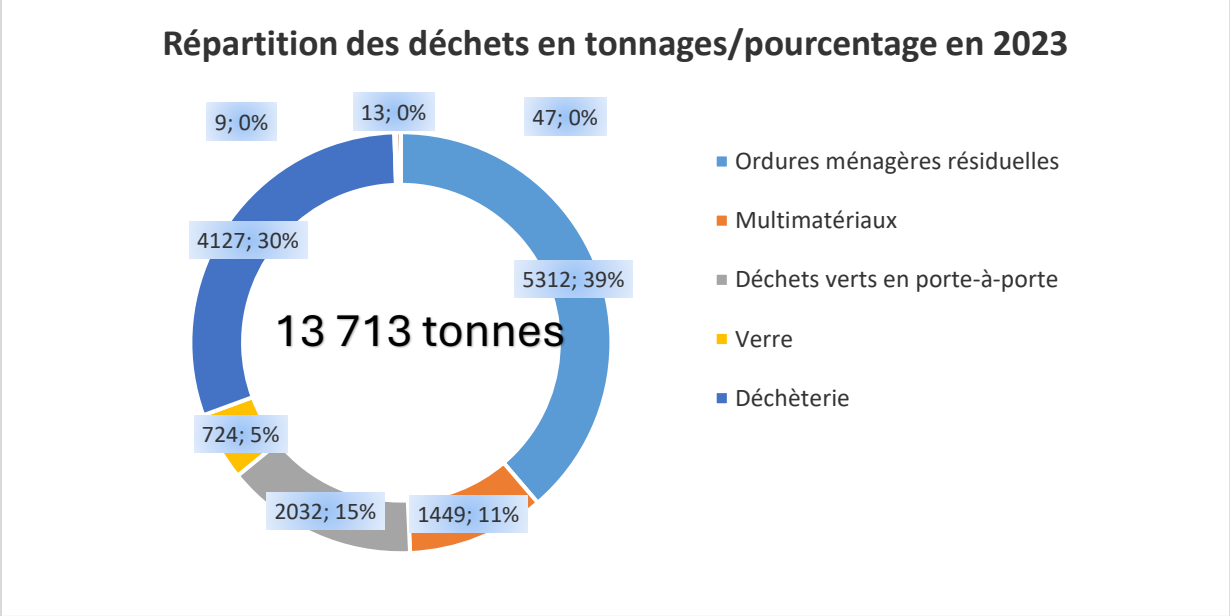




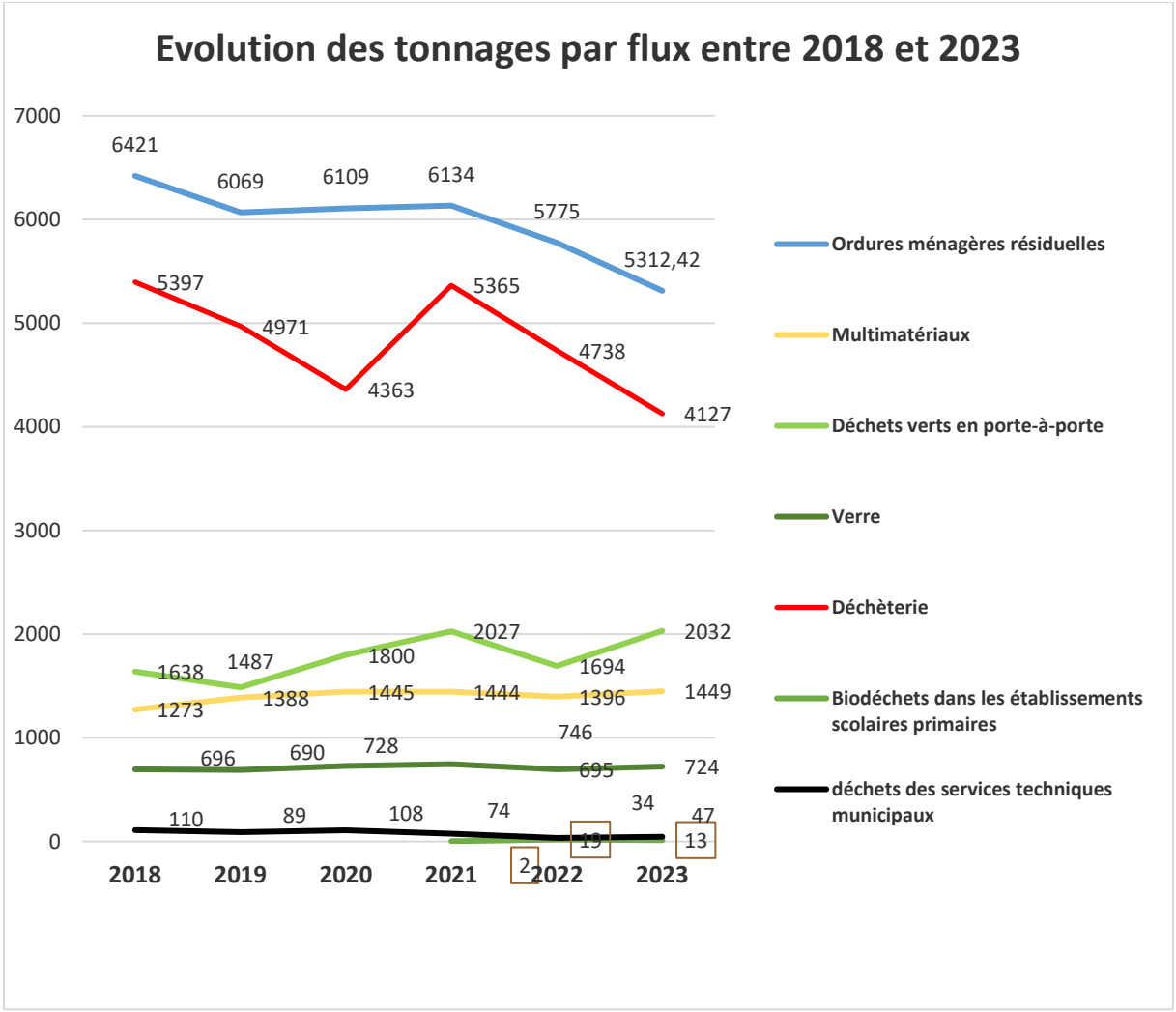
<u>Action 11</u> : aucun don solidaire répertorié en dépit d'affiches sur le site de la déchèterie

Quelques chiffres :

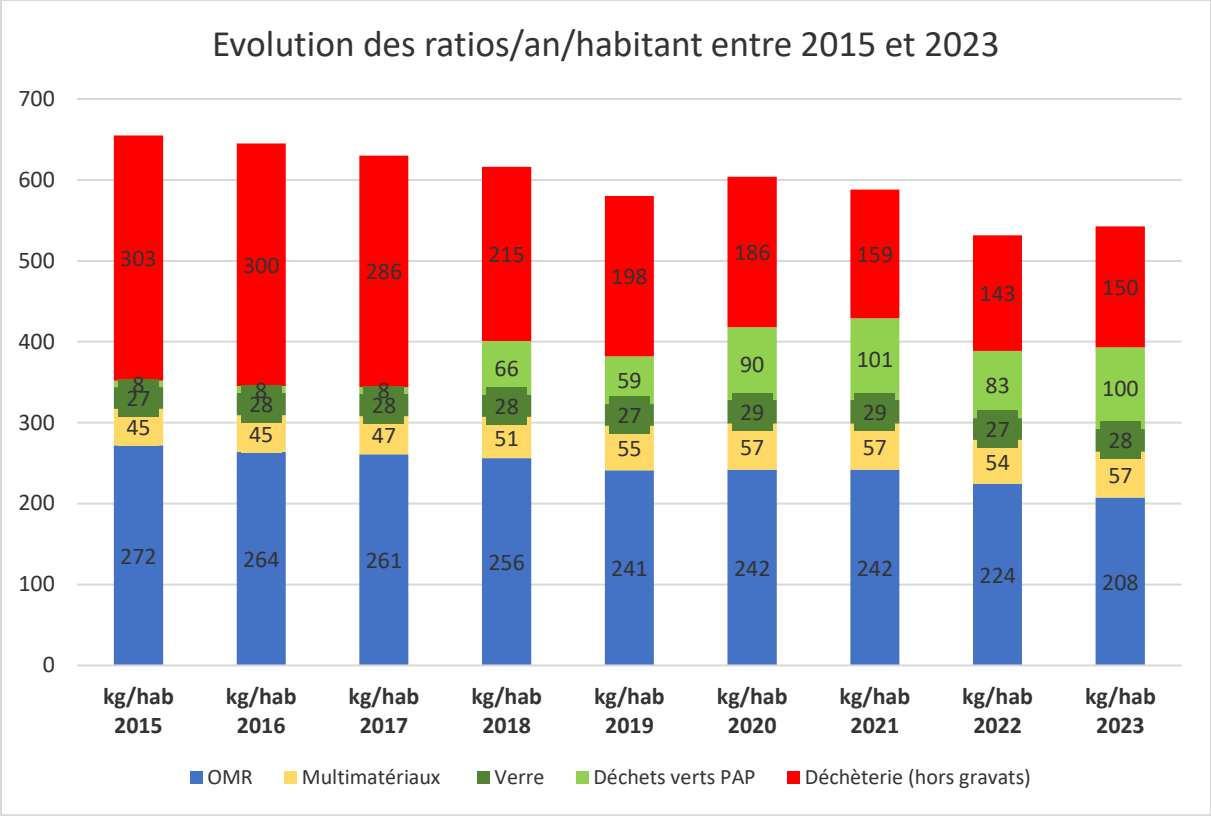
Les déchets collectés en 2023



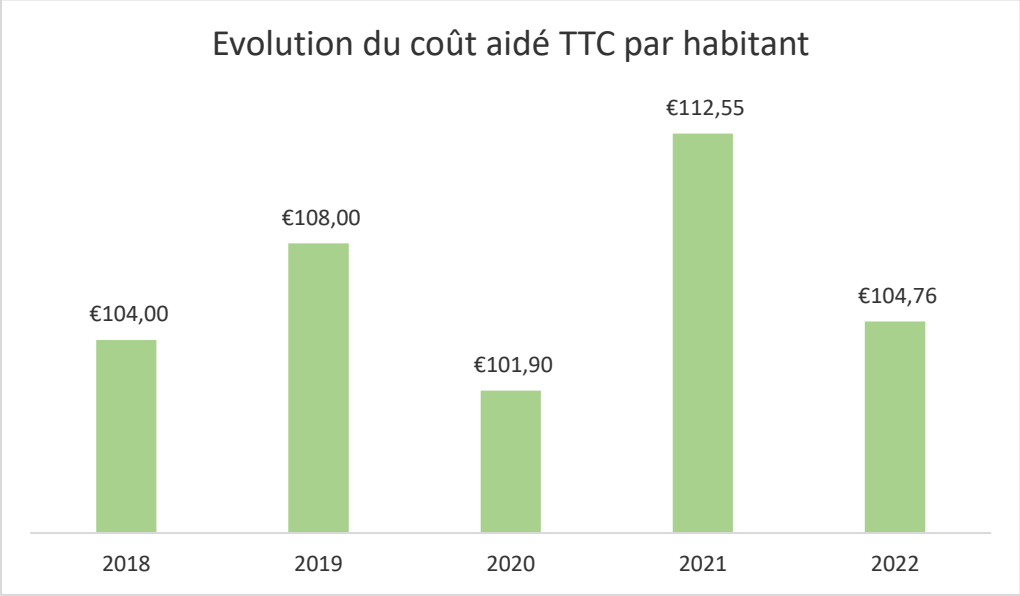
Evolution des tonnages des flux



Production de déchets : évolution des ratios/an/habitant

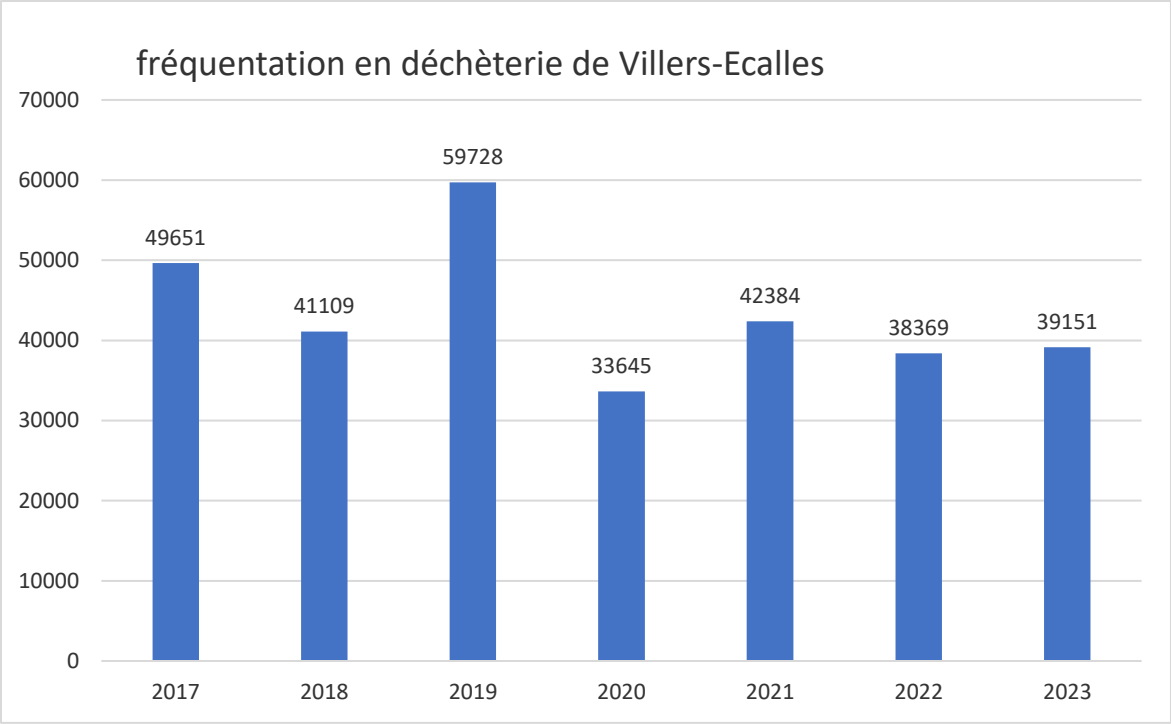


Evolution du coût aidé TTC par habitant

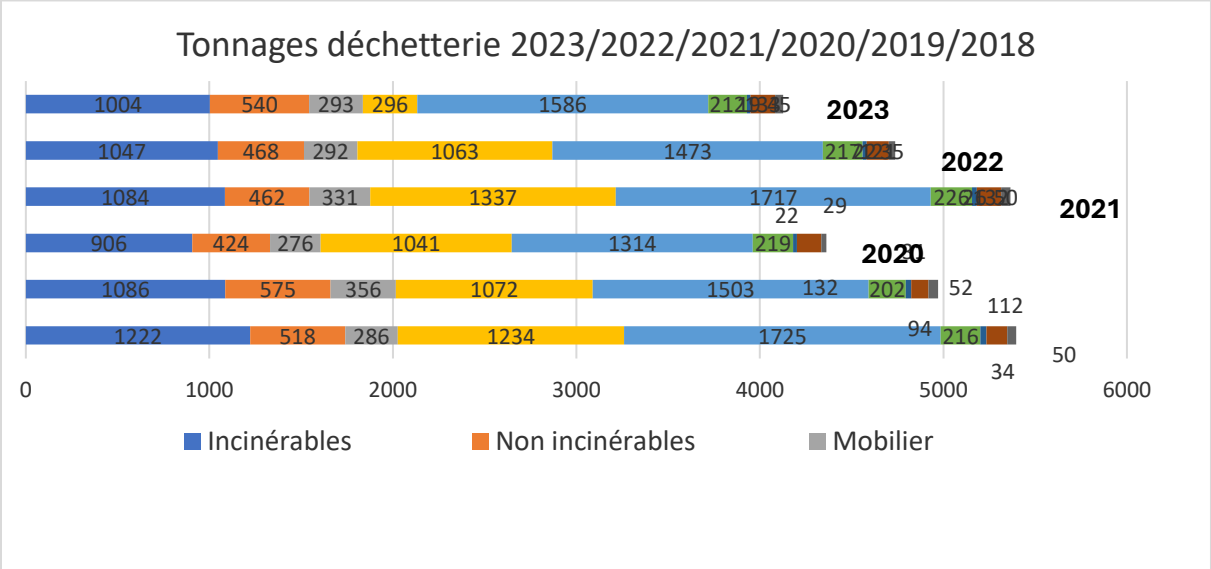


LA DECHETERIE

Nombre de passages par an



Evolution des tonnages entre 2018 et 2023



Conteneurs et composteurs dotés en 2023

4 674 nouveaux bacs en 2023 dont 1 511 à couvercle jaune dotés sur les communes de Limésy et Villers-Ecalles en remplacement des sacs jaunes
1 876 composteurs dotés en 2023

CONTENEURS

	Motifs des demandes							
Communes	**Bac cassé lors de la collecte**	**Bac cassé suite à l'usure**	**Bac incendié**	**Bac disparu**	**Changement de capacité**	**Nouvelle construction / 1ère demande**	**Total par commune**	**en poucentage**
Barentin	4	345	27	119	95	317	907	19
Pavilly		46	4	32	73	363	518	11
Sainte Austreberthe		3		4	16	18	41	1
Limésy		6		12	13	1377	1408	30
Goupillières				1	3	2	6	0
Emanville		5		3	10	37	55	1
Bouville		5		3	17	16	41	1
Blacqueville				4	7	7	18	0
Villers-Ecalles		12		5	22	1641	1680	36
Total par commune	**4**	**422**	**31**	**183**	**256**	**3778**	**4674**	**100**

COMPOSTEURS

Communes	Composteurs		
	400L	**600L**	**900L**
Barentin	54	42	2
Pavilly	63	96	0
Sainte Austreberthe	3	4	1
Limésy	483	189	1
Goupillières	0	0	0
Emanville	5	7	1
Bouville	0	5	3
Blacqueville	0	2	0
Villers-Ecalles	575	340	0
Total par commune	**1876**		

KILOMETRES PARCOURUS

6 camions bi-compartimentés en 2022: 58 627 kms parcourus